

La Psychothérapie, une profession indépendante : un défi européen !



par Serge Ginger (Paris),
« Registrar » de l'EAP

Publié le : dimanche 21 mars 2010

Un jour advient généralement où les enfants quittent leurs parents pour accéder à leur autonomie. Ils s'installent alors habituellement dans un lieu différent.

C'est aussi ce qui se passe au niveau de certains groupements sociaux.

Ainsi — dans la plupart des pays — la psychologie s'est progressivement détachée de sa « mère », la philosophie. En France, par exemple, cela s'est produit aux environs des années 1950. En même temps, son enseignement quittait la Faculté des Lettres pour créer un département spécial, celui des « Sciences humaines ». Aujourd'hui, on compte 45 000 ouvrages de psychologie, publiés dans le monde ... et nul ne considère plus la psychologie comme une simple branche de la philosophie.

De même, dans notre pays, après la révolution idéologique des années 1968, la psychiatrie s'est séparée de la neurologie, et a laissé une place à des troubles mentaux d'origine non organique.

Et voici qu'en 1990, la psychothérapie a pris à son tour, son envol, et s'est distinguée à la fois de la psychologie et de la psychiatrie. Ce fut la « Déclaration de Strasbourg » — qui a donné naissance à l'European Association for Psychotherapy (EAP). Ce manifeste, signé le 21 octobre 1990 par les représentants de 14 pays — et contresigné depuis par ceux des 40 pays membres de l'EAP — demeure la pierre angulaire de l'EAP. Il précise ceci :

1. La psychothérapie est une discipline spécifique, du domaine des sciences humaines, dont l'exercice représente une profession libre et autonome.
2. La formation psychothérapeutique exige un niveau élevé de qualification théorique et clinique.
3. La diversité des méthodes psychothérapeutiques est garantie.
4. La formation dans une des méthodes psychothérapeutiques doit s'accomplir intégralement et comprend : la théorie, l'expérience sur sa propre personne et la pratique sous supervision. Sont également acquises de vastes notions sur d'autres méthodes.
5. L'accès à la profession est soumis à diverses préparations préliminaires, notamment en sciences humaines et sociales.

Le Certificat Européen de Psychothérapie (CEP)

Concrètement, cette Déclaration fondamentale a abouti à la mise en place du Certificat Européen de Psychothérapie (CEP) et d'un Registre européen des psychothérapeutes certifiés. Son programme a été largement inspiré par la loi autrichienne réglementant la psychothérapie.

Le CEP a été institué il y a 13 ans, lors du Congrès de Rome, en 1997. Il précise les conditions de formation : 3 200 heures en 7 ans minimum, incluant une formation propédeutique de 3 années en sciences humaines, suivie d'une formation approfondie de 4 années minimum dans une méthode scientifiquement validée, incluant une pratique supervisée de 2 ans au moins.

Les critères d'attribution du CEP ont été négociés au cours de nombreuses réunions internationales d'experts (à Vienne, Londres, Rome, Paris, Amsterdam, Francfort, Moscou) par les délégués élus d'une trentaine de pays d'Europe, et sont contresignés aujourd'hui par les représentants de 40 pays.

Dans un premier temps, est appliquée "la clause du grand père", concernant les anciens psychothérapeutes, en exercice déclaré depuis au moins 3 ans, et reconnus par une commission nationale de pairs de leur pays. Par ailleurs, peuvent postuler directement les titulaires d'un certificat d'une école

qui a été agréée comme EAPTI (European Accredited Psychotherapy Training Institute) après une étude de dossier approfondie, effectuée par le TAC (Training Accreditation Committee), suivi d'une inspection détaillée sur place par deux experts internationaux indépendants, et un vote par le Board de l'European Association for Psychotherapy (EAP).

A ce jour, ont été accrédités comme EAPTI, 50 instituts de formation à la psychothérapie, enseignant 14 méthodes différentes, dans 20 pays d'Europe.

Chaque candidature au CEP est examinée par 3 instances successives — nationales et européennes :

1. **La NAO** (National Awarding Organisation), Fédération nationale des psychothérapeutes, regroupant les professionnels qualifiés pratiquant diverses méthodes ;
2. **L'EWAO** (European Wide Accrediting Organisation) concernée, association européenne officielle représentant la méthode pratiquée. Ces méthodes doivent avoir été agréées comme reposant sur des bases scientifiques, avoir fait l'objet de publications dans plusieurs revues professionnelles, et être enseignées dans six pays d'Europe, au moins.
3. **La Commission d'enregistrement** de l'EAP — que le préside depuis 2001 — et qui contrôle l'ensemble de la procédure. Il a été délivré, à ce jour, environ 6 000 CEP dans 51 pays d'Europe et du monde entier (Mexique, Liban, USA, Kazakhstan, Japon, etc.). Les deux tiers des CEP ont été accordés à des professionnels de la douzaine de pays suivants (en chiffres arrondis et dans l'ordre) :

Allemagne	1 300
Autriche	600
France	500
Irlande	400
Pays-Bas	300
Russie	200
Pologne	200
Grande-Bretagne	150
Italie	140
Grèce	100
Suisse	100

Le Parlement européen est en train d'étudier les grandes lignes du programme du CEP dans une « plateforme commune » en cours d'élaboration par la Commission européenne de Bruxelles, pour favoriser la mobilité professionnelle et la reconnaissance internationale de la profession de psychothérapeute.

Le WCP (World Council for Psychotherapy) a mis en place, sur le même modèle, un Certificat mondial de Psychothérapie.

Ainsi, le niveau des psychothérapeutes professionnels est élevé et devient comparable d'un pays à l'autre : il correspond au minimum à un master. Les échanges de professionnels deviennent possibles.

Chaque titulaire du CEP doit avoir suivi un travail personnel (psychothérapie individuelle ou en groupe, ou équivalent) de 250 heures au moins, et s'engage, par ailleurs, à respecter scrupuleusement le Code de Déontologie de l'Association.